

REPUBLIQUE DU CONGO



Unité * Travail * Progrès



Fonds de préparation
Rapport d'activité annuel de la République
du Congo (pays participant à la REDD+)

- = - = - = -

(Juillet 2017 à Juillet 2018)



Fonds de préparation du FCPF : Rapport d'activité annuel de la République du Congo (pays participant à la REDD+)

À propos de ce document

Ce modèle est à l'usage des pays participant au FR (Fond de Préparation) de la REDD+ pour rendre compte de leurs progrès annuels en matière d'activités de préparation à la REDD+ en général et d'activités soutenues par le FCPF en particulier. Les données fournies par ces rapports représentent une source d'information centrale pour mesurer les progrès par rapport aux résultats escomptés du FCPF et aux indicateurs de performance, tels qu'énoncés dans le cadre de suivi et d'évaluation du FCPF.

Préparation du rapport

Les rapports couvrent les progrès réalisés jusqu'au 30 juin de chaque année.

Lors de la préparation du rapport, Les pays participants à la REDD+ devraient s'inspirer du système de suivi et d'évaluation du pays pour la REDD+ (composante 6 de la R-PP) et consulter les membres de l'équipe nationale de la REDD+ ou d'un organe équivalent. Les contributions des parties prenantes, y compris les populations autochtones et les organisations de la société civile, devraient être intégrées, les opinions divergentes étant enregistrées comme il convient. Des définitions détaillées, indicateur par indicateur, et guide d'établissement des rapports sont fournis dans le cadre de suivi et d'évaluation du FCPF (<https://www.forestcarbonpartnership.org/monitoring-and-evaluation-0>).

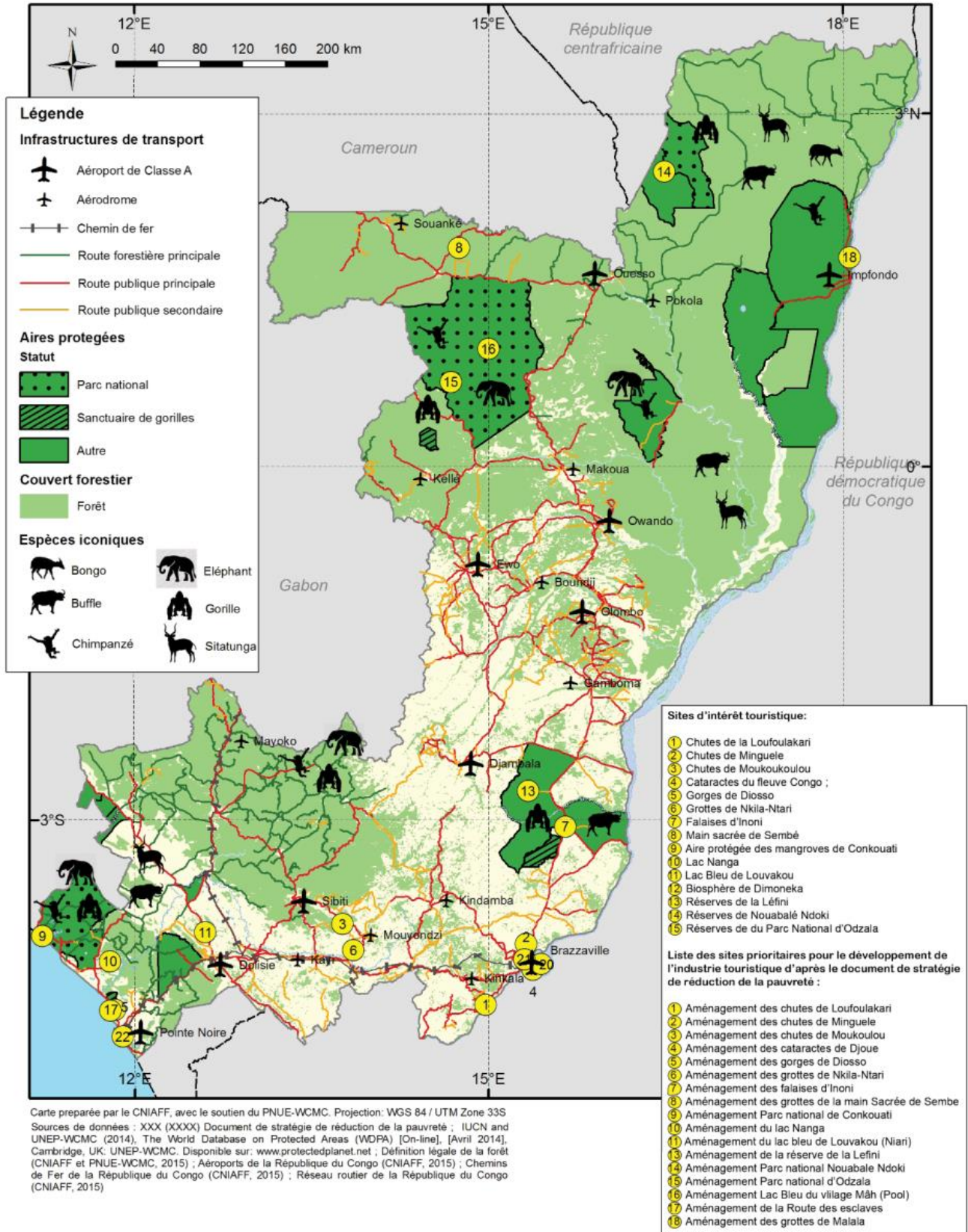
Calendrier de présentation des rapports

Les rapports remplis doivent être soumis à l'équipe de gestion du du FCPF (FMT) **15 juillet chaque année**.

REDD+ est conçue comme une des solutions rapides et économiques, permettant de limiter efficacement le réchauffement climatique à 2°C. C'est aussi une approche originale qui met à contribution les forêts dans la lutte contre les changements climatiques.

La République du Congo qui a adhéré très tôt au mécanisme REDD+ c'est-à-dire en Février 2008, est un des pays les plus riches en forêt avec 6 hectares par tête d'habitant. Les financements apportés par les deux plateformes multilatérales d'appui à la REDD+, à savoir : le Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) et le Programme ONU-REDD, ont été bien capitalisés par les organes de gestion de la REDD+, pour consolider et valider l'essentiel des outils stratégiques et techniques de la REDD+.

Le pays, classé dans la catégorie des pays à fort couvert forestier et faible taux de déforestation est très riche en biodiversité. La carte ci-dessous donne une idée sommaire des potentialités du pays en matière de biodiversité.



SECTION A : SOMMAIRE NARRATIF

1. En bref, quelles ont été les principales activités liées à la préparation à la REDD+ livrées dans votre pays au cours de la dernière année ?

Les principales activités menées au cours de la période couverte par le présent rapport portent sur :

Activités sous financement FCPF :

- La validation en atelier national de la dernière version de la stratégie nationale REDD+ par l'ensemble des parties prenantes nationales. L'atelier national organisé en juillet 2017 à Brazzaville a regroupé 98 délégués, dont 60 représentants des 12 départements du pays ;
- L'approbation en octobre 2017 à Brazzaville, de la dernière version de la stratégie nationale REDD+ par le Comité National REDD (CONA-REDD). Cette validation de la plus haute instance politique de gestion de la REDD+ en République du Congo a regroupé les 45 membres statutaires représentant toutes les parties prenantes nationales ;
- L'organisation en octobre 2017 à Brazzaville, des ateliers de sensibilisation des parties prenantes sur la REDD+ et ses opportunités pour la République du Congo ;
- L'organisation en août 2017 à Ouesso dans le Département de la Sangha au Nord Congo, d'une réunion technique sur la consolidation des sauvegardes environnementales et sociales établies sous le label des Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs (PCIV) adaptés au Programme de Réduction Sangha Likouala ;
- Les consultations des parties prenantes sur le mécanisme de gestion des plaintes à vocation nationale dans les départements de la Cuvette, Cuvette-ouest, Plateaux, Niari, Lekoumou, Bouenza en octobre et novembre 2017. Ces consultations ont touché 292 participants dont 247 hommes et 47 femmes ;
- L'organisation de l'atelier national de validation du Mécanisme de gestion des plaintes du Programme de Réduction des Emissions Sangha-Likouala. L'atelier qui a eu lieu à Brazzaville en Décembre 2017, a regroupé 35 participants dont 30 hommes et 5 femmes à savoir : 23 délégués des pouvoirs publics, 4 autochtones et 8 personnes de la société civile ;
- L'organisation en février 2018 à Brazzaville, d'un atelier de sensibilisation des membres du haut segment présidentiel sur la REDD+ (Conseillers spéciaux, conseillers, directeurs centraux et attachés du Cabinet à la Présidence de la République) ;

Activités financées par d'autres partenaires/bailleurs (FIP, ONU-REDD et autres) :

- La contribution à la consolidation des études prévues dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Investissement (étude du cadre politique et réglementaire, étude de l'analyse du potentiel REDD+, étude de l'analyse du potentiel des co-bénéfices socioéconomiques, étude des filières agroforestières et étude de la filière bois énergie). Ces études qui ont fait l'objet des consultations départementales organisées au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2017, dans les Plateaux, la Cuvette, la Sangha, le Pool et Brazzaville, ont vu la participation de 240 personnes des secteurs public et privé, des communautés locales et populations autochtones et de la société civile ;
- L'organisation des consultations sur les premières versions du Plan d'Investissement de juin à août 2017, ont vu la participation de 456 personnes représentant le secteur public, le secteur privé et les communautés locales et autochtones ;

- L'organisation de l'atelier national de validation du Plan d'Investissement 2018-2025 de la stratégie Nationale REDD+. L'atelier qui s'est déroulé à Brazzaville en Septembre 2017 a regroupé 75 personnes
- L'organisation d'une session de formation de 3 mois (janvier à mars 2018), dans les domaines de la cartographie numérique, de la comptabilisation et du marketing du carbone forestier. La formation a connu la participation de 35 jeunes diplômés sans emplois issus des Facultés et Instituts de l'Université Marien Ngouabi (Faculté des Sciences et Techniques, Faculté des Sciences Economiques, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie, etc) ;
- Le renforcement des capacités des agents du Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) dans les domaines du SIG et de la télédétection du 09 au 18 octobre 2017 à Brazzaville. Cette formation, réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord signé avec l'US Forest Service International Programs des USA, a regroupé 25 jeunes ;
- L'organisation en juin 2018 à Brazzaville, d'un atelier de renforcement des capacités des jeunes des organisations juveniles sur le Niveau d'Emissions de Référence pour les Forêts (NERF) ;
- L'organisation en mai 2018 à Brazzaville, d'un atelier de renforcement de capacités des membres Forum Panafricain des Ambassadeurs du Climat (FPAC), sur la comptabilisation du carbone forestier et des crédits de carbone. Cet atelier qui est la suite logique du protocole de collaboration entre la CN-REDD et le FPAC, a regroupé 45 délégués de cette ONG ;
- L'appui en juillet 2018, des membres du Forum Panafricain des Ambassadeurs du Climat (FPAC), dans l'évaluation du stock de carbone de la forêt de l'Unité Nationale dans la forêt de la Patte d'Oie ;

2. Quelles ont été les principales réalisations liées à la préparation à la REDD+ observées dans votre pays au cours de la dernière année ?

Le processus REDD+ en République du Congo qui a bien avancé dans la mise en place des outils stratégiques et techniques de la phase 1 dite phase de préparation a connu entre juillet 2017 et juillet 2018, les réalisations suivantes :

Réalisations directement liées à la préparation du processus REDD+ :

- Approbation de la stratégie nationale REDD+, par le Gouvernement de la République, au cours du Conseil des Ministres du 11 avril 2018 ;
- Validations nationales des versions 6 et 7 du plan d'investissement de la stratégie nationale REDD+ par les parties prenantes nationales et le Comité National REDD. Ce Plan d'investissement est validé pour la période 2018-2025 ;
- Validation nationale du Mécanisme de gestion des plaintes du Programme Sangha-Likouala par les parties prenantes en décembre 2017, à Brazzaville ;
- La validation en atelier national en janvier 2018 des textes d'application du projet de loi sur la forêt.

Avancées indirectes favorables au processus REDD+ :

- Publication en juillet 2017 de 4 Décrets dédiés à faciliter l'application de la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire et le développement. Il s'agit : (i) du décret n°2017-226 du 7 juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil National d'aménagement et développement du territoire, (ii) du décret n°2017-227 du 7 juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité Interministériel d'aménagement et de développement du territoire, (iii) du décret n°2017-228 du 7 juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Départementale d'aménagement du territoire et (iv) du décret n°2017-229 du 7 juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Municipale d'aménagement du territoire ;
- La validation en atelier national du projet de loi sur l'agriculture intégrant des provisions sur la REDD+ ;

- La tenue en décembre 2017 à Brazzaville du 7ème comité conjoint de mise en œuvre de l'APV-FLEGT, reconnu comme un des sous-axes stratégiques pertinent pour la REDD+. Un plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre du FLEGT a été validé pour la période 2018-2022 ;
- La soumission du projet de loi sur la forêt au secrétariat général du gouvernement en novembre 2017 puis à la Cour Suprême en mars 2018.
- La validation en atelier national de Janvier 2018 des textes d'application du projet de loi sur la forêt ;
- La promulgation de la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains

3. Quels ont été les principaux défis et / ou problèmes liés à la préparation à la REDD+ au cours de la dernière année ?

Les principaux défis auxquels le processus a fait face au cours de la période couverte par le présent rapport, sont entre autres :

- la difficulté de conclure certains contrats à bonne date ; tel est le cas du contrat avec le prestataire qui va développer le registre informationnel REDD+ ;
- les chevauchements des activités des diverses administrations ralentissant le rythme de travail ;
- la lenteur des processus de finalisation des textes juridiques ;
- les contraintes institutionnelles liées à la faible coordination interministérielle ;
- le manque de financement pour le fonctionnement des organes de gestion de la REDD+, mis en place par décret n°2015-260 du 27 Février 2015, portant sur la création, les attributions, l'organisation et le fonctionnement des organes de gestion de la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo du fait de la crise économique dans le pays.
 - o C'est le cas notamment du Comité National REDD (CONA-REDD) et des 12 Comités Départementaux REDD qui souffrent du manque de financement (et notamment ceux issus du budget national) pour leur fonctionnement. Les fonds mobilisés ne permettent pas à ces organes de réaliser pleinement leurs missions.

Le défis à venir reste l'absence des financement pour soutenir le fonctionnement de la Coordination Nationale REDD).

De ce fait, la clôture du don FCPF risque de compromettre les avancées que la République du Congo, un des rares pays REDD+ de la planète à avoir finalisé et partagé les principaux outils stratégiques et techniques de la phase de préparation à la REDD+.

4. Quelles sont les principales activités liées à la préparation à la REDD+ + que vous espérez réaliser au cours de la prochaine année ?

Le Don additionnel du FCPF à la République du Congo (2^{ème} Don du FCPF), qui amène le montant total de l'appui FCPF à la phase de préparation à la REDD+ (phase 1), sera clôturé le 31 Décembre 2018. Du fait de cette clôture, et en l'absence des fonds complémentaires, il ne sera plus possible d'envisager des activités au-delà de cette échéance.

SECTION B : PROGRÈS DE LA PRÉPARATION

5. Veuillez fournir votre propre évaluation des progrès nationaux par rapport à toutes les sous-composantes de la préparation à la REDD+ :

Clé d'évaluation du progrès :

Complétée	La sous-composante a été complétée
	Progrès significatif
	En bonne progression, plus de développement requis
	Développement supplémentaire requis
	Pas encore de progrès
N / A	La sous-composante ne s'applique pas à notre processus

Sous-composante	Cote de progression (marquez «X» selon le cas)	Évaluation narrative (expliquez brièvement votre note)
Composante 1 R-PP : Organisation et consultation de la préparation		
Sous-composante 1a : Gestion nationale de la REDD+	Complétée	Le décret n°260-2015 du 27 Février 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des organes de gestion de la mise en œuvre du processus REDD+, encadre le processus REDD+ en République du Congo. Ce décret a facilité la mise en place des organes de gestion définitifs du processus REDD+. L'architecture institutionnelle nationale relative à la mise en place du processus REDD+ se structure autour d'un axe institutionnel impliquant trois organes de gestion avec des mandats clairs. Ce décret sera complété par un décret plus adapté à la constitution de la République du Congo qui a institué le poste de Premier Ministre. Le décret est en cours de visa pour publication officielle via journal officiel.
	X	
	N / A	
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation	Complétée	Les groupes de parties prenantes participent de façon effective au processus de préparation pour la REDD+ sur la base des ateliers et sessions de sensibilisations et de consultations à travers les différentes plateformes : (i) Plateforme du secteur public, notamment les Points Focaux REDD+ des Ministères (ii) plateforme du secteur privé, notamment les fédérations professionnelles de UNICONGO, et (iii) plateforme de la société civile et les populations autochtones (CACO-REDD)
	X	
	N / A	
Composante 2 R-PP : Stratégie de préparation à la REDD+		

Sous-composante	Cote de progression (marquez «X» selon le cas)		Évaluation narrative (expliquez brièvement votre note)
<p>Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'utilisation des terres, du droit forestier, des politiques et de la gouvernance</p>	Complétée	X	<p>La mise en place d'un comité interministériel pour l'élaboration du Plan National d'Affectation des Terres. La publication des textes d'application de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, notamment des décrets ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décret n°2017-226 du 7 Juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil National d'aménagement et développement du territoire. Ce comité est présidé par le Président de la République, Chef de l'Etat ; • Décret n°2017-227 du 7 Juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité Interministériel d'aménagement et de développement du territoire. Ce comité est présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; • Décret n°2017-228 du 7 Juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Départementale d'aménagement du territoire. Ce comité est présidé par les responsables départementaux ; • Décret n°2017-229 du 7 juillet 2017 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission Municipale d'aménagement du territoire. Ce comité est présidé par les responsables départementaux.
	[Vert]		
	[Jaune]		
	[Orange]		
	[Rouge]		
	N / A		
<p>Sous-composante 2b : Options de la stratégie REDD+</p>	Complétée	X	<p>La stratégie nationale REDD+ est approuvée par le Conseil des Ministres le 11 Avril 2018. Elle comporte cinq axes stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe stratégique 1 : Renforcement de la gouvernance et mise en œuvre des mécanismes de financements durables ; - Axe Stratégique 2 : Gestion et valorisation durable des ressources forestières ; - Axe stratégique 3 : Amélioration des systèmes agricoles ; - Axe Stratégique 4 : Rationalisation de la production et de l'utilisation du bois-énergie et promotion des énergies propres ; - Axe stratégique 5 : Développement d'un secteur minier qui contribue au développement économique avec minimisation des impacts sur la forêt.
	[Vert]		
	[Jaune]		
	[Orange]		
	[Rouge]		
	N / A		

Sous-composante	Cote de progression (marquez «X» selon le cas)	Évaluation narrative (expliquez brièvement votre note)
		<p>Le processus d'internationalisation de la stratégie nationale REDD+ s'est achevé avec la validation de la stratégie nationale REDD+ par le Conseil des Ministres du 11 Avril 2018 et la publication de son Décret d'approbation le 5 juin 2018.</p>
<p>Sous-composant 2c : Cadre de mise en œuvre</p>	Complétée	<p>Le cadre juridique relatif à la préservation de l'environnement et sa gestion durable s'est enrichi des textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Constitution du 06 Novembre 2015 ; • La loi n°21-2018 du 13 Juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains ; • Les textes d'application de la loi n°43-2014 du 10 Octobre 2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ; • Le projet de loi sur le régime forestier et ses textes d'application ; • Le projet de loi sur la gestion de l'environnement ; • La réactivation du comité interministériel de concertation sur la superposition des usages dans les écosystèmes naturels ; <p>Ce processus est train de se consolider avec la mise en place : (i) des principes généraux de partage des avantages de la REDD+ et (ii) du registre national REDD+. Avant le mois de Septembre 2018 il devra être mis en place les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation des parties prenantes sur le document des principes généraux de partage des avantages de la REDD+ en République du Congo ; • Validation nationale du document des principes généraux de partage des avantages de la REDD+ en République du Congo ; • Finalisation du texte juridique encadrant les principes généraux de partage des avantages de la REDD+; • Recrutement d'un cabinet pour le développement du registre informationnel, (localisation, structure de propriété, accès public aux informations relatives à REDD+, etc.); • Recrutement d'un consultant pour le développement du module transactionnel
	X	
	N / A	

Sous-composante	Cote de progression (marquez «X» selon le cas)	Évaluation narrative (expliquez brièvement votre note)
		du registre (comptabilisation des émissions de carbone et flux financiers pour les programmes et les projets nationaux et infranationaux de REDD+); <ul style="list-style-type: none"> Validation nationale du Régistre REDD+ dans ses 2 volets : volet informationnel et volet transactionnel.
Sous-composant 2d : Impacts sociaux et environnementaux	Complétée	Le processus d'évaluation des impacts environnementaux a bien évolué, notamment avec: <ul style="list-style-type: none"> Les PCIV-REDD+ ; L'étude environnementale sociale et stratégique du processus REDD+ et ses cadres de gestion. Ce processus va être complétée par la prise en compte des commentaires de la Banque sur les documents de sauvegardes environnementales et sociales soumis à son approbation. Il en sera de même pour le processus de développement du Mécanisme de Gestion des Plainte. Ces actions seront achevées en Septembre 2018.
	X	
	N / A	
Composant 3 R-PP : Niveau des émissions de référence / niveaux de référence		
Composante 3 : Niveau des émissions de référence / niveaux de référence	Complétée	La République du Congo a finalisé et soumis en Janvier 2016 au Secrétariat de la CCNUCC son Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts (NERF). La CCNUCC l'a approuvé en Juillet 2017 à la suite de nombreuses échanges inter-actifs entre les experts nationaux et ceux de la CCNUCC.
	X	
	N / A	
Composante 4 R-PP : Systèmes de surveillance des forêts et des garanties		
Sous-composante 4a : Système national de surveillance des forêts	Complétée	La République du Congo a développé son Système National MNV dénommé « SYNA-MNV ». Le pays suivra périodiquement le couvert forestier national à échéance de 2 ans par la production des cartes et l'évaluation des données d'activités. La carte du suivi du couvert forestier 2014-2016 est en cours de finalisation.
	X	
	N / A	
Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les garanties	Complétée	Le processus de finalisation de l'approche la plus adaptée à ce programme va être complété par le développement du Système d'information sur les sauvegardes et le suivi des bénéfices non carbone. Il s'agira de mettre en place les actions suivantes:
	X	

Sous-composante	Cote de progression (marquez «X» selon le cas)	Évaluation narrative (expliquez brièvement votre note)
	<div style="background-color: red; height: 15px; width: 100%;"></div> <div style="background-color: black; height: 350px; width: 100%; display: flex; align-items: center; justify-content: center;">N / A</div>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un panel multi acteurs sous la responsabilité de la CN-REDD à travers sa cellule EESS, • Définition de l'approche de suivi du cadre de gestion environnementale et sociale et les autres instruments de sauvegarde (CPPA, CPR, CGPP, CGPC, CF) ainsi que la sélection des indicateurs des PCIV-REDD+ qui feront l'objet d'information à la CCNUCC, • Elaboration du mécanisme de suivi, • Mise en place d'une base de données en lien avec le registre REDD+, • Elaboration du manuel de gestion des bases des données et du suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale REDD+, • Tenu des consultations et renforcement des capacités des parties prenantes dans les Départements, • Atelier national de validation.

SECTION C : Avantages non-carbone

6. Votre stratégie ou votre plan d'action national REDD+ comprend-il des activités visant directement à soutenir et à améliorer les moyens de subsistance (par exemple, un de vos objectifs de programme est explicitement ciblé sur les moyens de subsistance ; votre approche des avantages non-carbone intègre explicitement les moyens de subsistance) ?

Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	(supprimez, le cas échéant)
-----	-------------------------------------	-----------------------------

Si oui, veuillez fournir plus de détails, y compris des pièces jointes et / ou des références à la documentation qui décrit votre approche :

Concernant le contenu des cartes et analyses produites pour les bénéfices non carbone, quatre axes de potentiel ont été identifiés par la Coordination Nationale REDD+ :

- Potentiel ligneux et non-ligneux ;
- Potentiel pédologique et géologique ;
- Potentiel hydrologique et agro-climatologique ;
- Potentiel faunique et écotouristique.

Ces potentiels reflètent les différents bénéfices procurés par la forêt, afin de planifier les activités de la Stratégie REDD+.

La stratégie nationale REDD+ a aussi pris en compte des activités qui visent directement à soutenir et à améliorer les moyens de subsistance. C'est notamment les activités contenues dans :

- L'axe stratégique n°1 dédié au renforcement de la gouvernance et mise en œuvre des mécanismes de financements durables, à travers le sous-axe 1.2 « renforcement de la coordination intersectorielle par l'élaboration et la mise en place d'un Plan National d'Affectation des Terres et Schéma National d'Aménagement du Territoire », a pour objectif de mettre en place un processus d'aménagement du territoire intégré et multisectoriel et prévenir des conflits d'utilisation des terres. Ce sous axe porte sur plusieurs activités comme : (i) élaborer un Plan National d'Affectation des Terres qui définit les vocations prioritaires du territoire, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, (ii) mettre en place et opérationnaliser les mécanismes novateurs de financement de type paiement des services environnementaux (PSE) ;
- L'axe stratégique 2, dédié à la « Gestion et valorisation durable des ressources forestières » à travers le sous-axe 2.4 « Promotion et valorisation des PFNL » a pour objectif de mettre en valeur et/ou conserver les espaces forestiers par le développement d'activités génératrices de revenus avec les PFNL. Ce sous-axe porte sur les activités suivantes : (i) appuyer la domestication des PFNL, (ii) valoriser la chaîne de valeur des PFNL ;
- L'axe stratégique n°3 dédié à l'amélioration des systèmes agricoles, à travers le sous-axe 3.1 « amélioration des conditions de la profession agricole et de la productivité », a pour objectif de structurer la filière agricole pour diminuer les pressions sur la ressource forestière et augmenter la production agricole en vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'amélioration des revenus ruraux en minimisant les impacts sur les espaces forestiers. Ce sous axe 3.1 porte sur de nombreuses activités (soutenir l'organisation de la profession agricole, appliquer et mettre en œuvre des techniques agropastorales durables et modernes, minimiser les impacts négatifs du développement agricole).

- Axe stratégique n°5 dédié au développement d'un secteur minier qui contribue au développement économique avec minimisation des impacts sur la forêt - et notamment **le** sous axe 5.4 « appuyer la professionnalisation du secteur minier artisanal » **vis**e à formaliser et professionnaliser le secteur minier artisanal.

7. Votre stratégie ou votre plan d'action national REDD+ comprend-il des activités visant directement à conserver la biodiversité (par exemple, un de vos objectifs de programme est explicitement ciblé sur la conservation de la biodiversité; votre approche des avantages non-carbone intègre explicitement la conservation de la biodiversité)?

(Indicateur 3.3.b Nombre de pays REDD+ participants du FP dont les stratégies REDD+ comprennent des activités visant directement à conserver la biodiversité)

Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	(supprimez, le cas échéant)
-----	-------------------------------------	-----------------------------

Si oui, veuillez fournir plus de détails, y compris des pièces jointes et / ou des références à la documentation qui décrit votre approche

Sous-axe 2.3 : Conservation et utilisation durable de la biodiversité

Objectif : Promouvoir la conservation de la diversité biologique

Activité 2.3.1 Renforcer le réseau d'aires protégées

Sous-activité 2.3.1.1 Créer de nouvelles aires protégées sur la base d'une évaluation de l'état des forêts (biodiversité, représentativité des divers écosystèmes de la République du Congo, fonction de couloir écologique, stocks de carbone, analyse coût/efficacité)

Activité 2.3.2 Renforcer la participation des CLPA dans la gestion des AP

Sous-activité 2.3.2.1 Renforcer les capacités des CLPA dans la gestion participative des AP

Sous-activité 2.3.2.2 Appuyer la mise en place de mécanismes de partage de bénéfices

Activité 2.3.3 Promouvoir et valoriser les Aires Protégées à travers l'écotourisme.

Sous-activité 2.3.3.1 Former le personnel qualifié (guides touristiques).

Sous-activité 2.3.3.2 Appuyer la création des structures appropriées pour l'écotourisme.

SECTION D : FINANCES

8. Veuillez détailler le montant de tous les financements reçus à l'appui du développement et de la livraison de votre processus national de préparation à la REDD+ depuis la date à laquelle votre R-PP a été signé. Les chiffres doivent inclure uniquement le financement sécurisé (c'est-à-dire entièrement engagé) - les contributions ex ante, (non confirmées) ou en nature ne doivent pas être incluses :

(Indicateur 1.B : Montant des financements mobilisés pour soutenir le processus de préparation à la REDD+ (classé par public, privé, dons, prêts))

Montant (DOLLARS AMÉRICAINS)	Source (par exemple, FCPF, PIF, nom du département gouvernemental)	Date d'engagement (MM / AA)	Financement public ou privé ? (supprimez, le cas échéant)	Subvention, prêt ou autre ? (supprimez, le cas échéant)
---------------------------------	---	--------------------------------	--	--

EXEMPLES :

\$500 000	Subvention de préparation à la readiness du FCPF	10/2013	Public	Subvention
\$250 000	Ministère des Forêts	01/2014	Public	Subvention

\$3.400.000	Don readiness FCPF	Janvier 2011	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$4.000.000	Don UN-REDD	Janvier 2013	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$5.200.000	Don readiness FCPF	Novembre 2015	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$250.000	Don FIP	Octobre 2016	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$650.000	Don CAFI	Juillet 2017	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$600.000	Contribution Gouvernement	2013-2015	Public	Subvention

9. Veuillez détailler toute contribution financière ex ante (non confirmée) ou en nature que vous espérez obtenir à l'appui de votre processus national de préparation à la REDD+ :

Montant (DOLLARS AMÉRICAINS)	Source (par exemple, FCPF, PIF, nom du département gouvernemental)	Financement public ou privé ? (supprimez, le cas échéant)	Subvention, prêt ou autre ? (supprimez, le cas échéant)
\$5.800.000	AFD/CACAO	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$50.000.000	FCPF Carbon Fund (ERPA)	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$5.000.000	APV-FLEGT/UE	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$6.2000.000	OI-FLEGT/DFID	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$100.000.000	PDAC/BM	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$3.000.000	FEM/PNUD	Public / Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$8.000.000	AFD/PPFNC	Public/Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$6.500.000	PFDE/FEM	Public/Privé	Subvention / Prêt / Autre
\$16.000.000	FIP/BM	Public/Privé	Subvention / Prêt / Autre

\$1.500.000	PRISP/BM	Public/Privé	Subvention / Prêt / Autre
-------------	----------	--------------	---------------------------

SECTION E : PERFORMANCE DU FCPF

10. Pour aider à mieux comprendre les forces, les faiblesses et les contributions du FCPF à REDD+, veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes :

(Indicateur 4.B: Évaluation par Les pays participants du rôle du FCPF dans les processus REDD+ nationaux et de leur contribution)

Marquez 'X' comme approprié

	Je ne suis pas du tout d'accord	Je ne suis pas d'accord	Neutre	Je suis d'accord	Je suis tout à fait d'accord
Le soutien du FCPF a eu une influence centrale sur le développement de nos systèmes et processus REDD+ nationaux				X	
Le soutien du FCPF a amélioré la qualité de nos systèmes et processus REDD+ nationaux				X	
Le soutien du FCPF a amélioré les capacités nationales pour développer et exécuter des projets REDD+				X	
Le soutien du FCPF a aidé à assurer une participation substantielle de multiples parties prenantes (y compris les femmes, les PA, les OSC et les communautés locales dans nos systèmes et processus REDD+ nationaux)				X	

Commentaires / éclaircissements, le cas échéant :

N/A

11. Pour aider à évaluer l'utilité et l'application des produits de connaissance du FCPF (publications, séminaires, événements d'apprentissage, ressources Web), veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les affirmations suivantes :

(Indicateur 4.3.a: Mesure dans laquelle les produits d'apprentissage, les preuves et les produits de connaissances du FCPF sont utilisés par Les pays participants)

Marquez 'X' comme approprié

	Je ne suis pas du tout d'accord	Je ne suis pas d'accord	Neutre	Je suis d'accord	Je suis tout à fait d'accord
Nous accédons régulièrement aux produits de connaissances du FCPF pour obtenir des informations liées à la REDD+				X	
Les produits de connaissance du FCPF sont pertinents pour nos exigences d'information liées à la REDD+				X	
Les produits de connaissance du FCPF sont suffisants pour répondre à toutes nos exigences en matière d'informations liées à la REDD+					X
Le site Web du FCPF est une ressource utile pour accéder aux informations liées au FCPF et à la REDD+				X	

Commentaires / éclaircissements, le cas échéant :

N/A

SECTION F : COMMENTAIRES FINAUX

12. Le cas échéant, veuillez fournir d'autres commentaires ou clarifications concernant votre travail sur la préparation à la REDD+ au cours de la dernière année :

Le niveau d'avancement de la phase de préparation (phase 1) du processus REDD+ de la République du Congo, a été favorablement apprécié par les membres du Comité des Participants du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), réunis à Accra (Ghana) en Septembre 2016. La résolution n°PC/22/2016/3, publié à cet effet, permet à la République du Congo d'entamer la phase 2 dite phase d'investissement et la phase 3 dite phase de paiement de la REDD+.

L'annonce officielle du passage de la République du Congo aux phases 2 et 3 du processus REDD+ ne cesse de susciter des nombreuses attentes toutes justifiées des parties prenantes nationales (secteurs publics, secteur privé, population, société civile). Cela augmente davantage la pression face au poids de la responsabilité à tenir les engagements pris dans le cadre de la stratégie nationale REDD+.

L'enjeu de la REDD+ pour la République du Congo, qui reste un des modèles mondiaux en matière de conservation et de gestion durable des forêts, est de : (i) réduire ses émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts, (ii) poursuivre ses efforts dans les domaines de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone, (iii) lutter contre la pauvreté et (iv) promouvoir une économie verte et à la lutte contre la pauvreté.

La stratégie nationale REDD+ qui a suivi toutes les étapes de la validation nationale (ateliers départementaux, ateliers nationaux, approbation par le Comité National REDD et adoption par le Conseil des Ministres), couvre la période allant de 2018 à 2030 et sera portée par une série chronologique des plans d'investissement. Le premier Plan d'investissement de la stratégie nationale REDD+, établi pour la période 2018-2025, est porté par 6 programmes sectoriels géographiquement intégrés à savoir : (i) le Programme de Réduction des Emissions (ER-P) dans la Sangha et la Likouala, (ii) le Programme Agroforesterie communautaire et de bois-énergie dans les départements du Pool et des Plateaux, (iii) le Programme de gestion durable des écosystèmes forestiers du Mayombe et des écosystèmes côtiers, (iv) le Programme de plantations forestières, agro-forestières et gestion forestière durable dans la vallée du Niari, (v) le Programme de Gestion durable du massif du Chaillu et (vi) le Programme agroforesterie communautaire dans la Cuvette congolaise. Ces programmes nécessitent une enveloppe financière de plus de 300 millions de dollars US.

Il convient de signaler que la Coordination Nationale REDD s'est structurée le 1^{er} Janvier 2018 avec une équipe complète¹ qui a conduit à la fois :

- le processus d'élaboration de l'ensemble des outils stratégiques et techniques de la REDD+ tels que prévus dans le R-PP ;
- le processus de construction du Programme de réduction des émissions (ER-P) de la zone Sangha Likouala qui abrite 49,78% des forêts nationales soit 11,7 millions d'hectares.

Il convient aussi de souligner les cas d'incertitudes qui pourront sans nul doute impacter la suite du processus REDD+. Il s'agit notamment :

- du financement des organes de gestions du processus REDD+ comme cela a été fait tout au long de la phase de préparation avec les financements du FCPF et de l'ONU-REDD. Avec la clôture du don FCPF au 31 Décembre 2018, la Coordination Nationale REDD qui a conduit au quotidien la phase de préparation à la REDD+ va arrêter de fonctionner à partir du 1^{er} Janvier 2019 suivant son schéma actuel

¹ Coordonnateur, experts cellules (juridique, MNV, Projets, SESA, Communication, etc).

porté par : le Coordonnateur, l'expert de la Cellule Juridique, les 2 experts de la Cellule SESA, les experts de la Cellule Fiduciaire ;

- du financement des projets et programmes REDD+ pris en compte dans le 1^{er} plan d'investissement 2018-2025 de la stratégie nationale REDD+ pour opérationnaliser la phase 2 et la phase 3 de la REDD+ en République du Congo ;
- du renforcement des capacités des parties prenantes qui sollicitent des appuis pour formuler et mettre en œuvre les projets REDD+.

L'attention qui a été portée par les partenaires et bailleurs internationaux pour soutenir le financement des activités de la phase préparatoire à la REDD+ devrait l'être tout autant pour la phase 2 dite phase d'investissement pour permettre à la République du Congo de mettre véritablement en œuvre sa stratégie nationale REDD+.

